



École de La Chaussée	École de Butteaux	École de Percey	École de Germigny
10 rue Armance, La Chaussée, 89360 BUTTEAUX	14 rue Fausse Billon 89360 BUTTEAUX	15 rue Albert Joly 89360 PERCEY	6 route de Tonnerre 89600 GERMIGNY
☎03.86.43.23.46	☎03.86.43.24.94	☎03.86.43.24.37	☎03.86.35.01.81

Note de rentrée aux parents année scolaire 2021-2022

A Butteaux, le 31 août 2021,

Madame, Monsieur,

L'année scolaire passée a encore été particulière pour vous et nous. Nous avons appris à travailler ensemble pour la réussite des enfants. Nous tenons à vous remercier de votre engagement.

Aujourd'hui, la crise sanitaire dans laquelle se trouve notre pays est encore d'actualité. Comme vous, nous n'en connaissons pas l'issue. La certitude que nous avons, c'est que nous arriverons avec vous à leur consacrer l'énergie nécessaire pour les aider à accomplir une bonne année scolaire.

Cette note de rentrée nous permet de vous rappeler quelques points qu'il convient de respecter pour le bon fonctionnement de l'école.

Bonne rentrée à toutes et à tous

l'équipe du RPI

ADMINISTRATIF

- **L'ÉQUIPE**

École de la chaussée – PS, MS : Mme Rongier Maïté (enseignante) et Mme Crette Murielle (Atsem)

École de Butteaux- GS-CP : Mme Trinquesse Aurélie (enseignante) et Mme Dul Sandra (Atsem)

École de Germigny : Mme Brugnieux Sarah (enseignante des ce1-ce2) – Mme Bertozzi Nathalie (enseignante des ce2-cm1)

École de Percey – CM1, CM2 : Mme Yakhlaf Létang Sabrina (enseignante)

Un poste de remplaçant est rattaché à l'école de Germigny. C'est Mme Michaut Mégane qui a été nommée sur ce poste.

Mme Yakhlaf Létang Sabrina est déchargée le mardi. C'est Mme Vassard Solène qui assurera la classe.

En cas d'absence d'une Atsem, c'est Mme Lefèvre Karine qui les remplacera.

En cas d'absence d'un enseignant, nous vous rappelons que c'est notre hiérarchie qui décide des modalités. Nous ne choisissons pas les enseignants remplaçants et la manière dont ces remplacements sont organisés.

- **DIRECTION**

Mme Bertozzi Nathalie assure la direction de l'école de Germigny.

Mme Trinquesse Aurélie assure la direction des écoles de La Chaussée, Butteaux et Percey.

Afin de gérer aux mieux ces écoles, elles ont une journée de décharge par mois. C'est M. Gaillard Hubert qui prendra la classe ces journées – là.

- **HORAIRES DES ÉCOLES**

Horaires des écoles - année scolaire 2021 / 2022

	Classe	Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi		APC (soutien) (mardi et jeudi)
		Matin	Après-midi	
École de La Chaussée 10 rue Armance, La chaussée, 89360 Butteaux 03.86.43.23.46	PS - MS	8h25 - 11h55	13h50 - 16h20	16h20 - 17h20
École de Butteaux 14 rue Fausse Billon 89360 Butteaux 03.86.43.24.94	GS - CP	8h20 - 11h50	13h55 - 16h25	16h25 - 17h25
École de Germigny 6 route de Tonnerre 89600 Germigny 03.86.35.97.54	CE1 - CE2- CM1	8h35 - 12h05	13h40 - 16h10	16h10 - 17h10
École de Percey 15 rue Albert Joly 89360 Percey 03.86.43.24.37	CM1 - CM2	8h15 - 11h45	14h00 - 16h30	16h30 - 17h30

- Les élèves sont accueillis le lundi, mardi, jeudi et vendredi
- L'accueil des élèves a lieu 10 min avant le début dans chaque école. Les accès aux écoles seront fermés à partir des horaires de début de cours.

Merci de respecter ces horaires pour le bon fonctionnement du RPI.

- **DOCUMENTS À RETOURNER À L'ÉCOLE**

- **Fiche de renseignements** : Elle sera transmise dans le cahier de liaison le jour de la rentrée. Ce document est en partie complété. Merci de vérifier les informations et de compléter au stylo bleu ou rouge. Les deux parents doivent en prendre connaissance et la signer. Fiche à retourner le lundi 06 septembre impérativement
- **Fiche d'urgence** : Elle sera transmise dans le cahier de liaison le jour de la rentrée. Ce document est à remplir. Fiche à retourner le lundi 6 septembre impérativement
- **Assurance** : faire parvenir avant le 15 septembre 2021 une attestation en vérifiant ces deux renseignements : responsabilité civile **et** individuelle accident.

- **Le règlement intérieur de RPI** : Il est consultable sur le site du RPI. Vous devez en prendre connaissance et l'expliquer aux enfants.
- **L'autorisation « Photos »** valable pour l'année scolaire. Elle sera transmise dans le cahier de liaison le jour de la rentrée. Elle est à compléter, à signer par les deux parents. A rendre le lundi 06 septembre impérativement.
- **L'autorisation « site internet des écoles »** valable pour l'année scolaire. Elle sera transmise dans le cahier de liaison le jour de la rentrée. Elle est à compléter, à signer par les deux parents. A rendre le lundi 06 septembre impérativement.
- **ABSENCES, RETARD**

En cas d'absence de votre enfant, pensez à prévenir le matin même de l'absence et fournir le billet d'absence transmis par le cahier de liaison. Pour toute absence prévue, merci de nous fournir les justificatifs en avance. Au delà de quatre demies-journées d'absence non justifiées, le directeur doit en informer l'Inspection.

Si votre enfant doit s'absenter au cours d'une journée de classe, vous devrez venir le chercher dans la classe.

Aucun retard n'est autorisé. Merci de ne pas faire passer votre enfant par la mairie ou au-dessus de la grille des écoles comme nous avons pu le constater l'an passé. Toutefois, vous pouvez nous téléphoner pour nous prévenir de votre retard qui doit être exceptionnel.

Hygiène et Sécurité

- **MATÉRIEL SCOLAIRE - TENUE**

- L'école fournit la majorité du matériel scolaire nécessaire à votre enfant.
- Il est recommandé que l'enfant n'apporte pas à l'école d'objets personnels ou de valeur. L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol et/ou de dégradations.
- De même, les téléphones portables et/ou lecteur MP3... ne doivent pas être utilisés sur le temps scolaire. Dans le cas contraire, ils sont confisqués à l'enfant.

- **PROBLÈMES MÉDICAUX / MÉDICAMENTS**

- Pour les élèves rencontrant des problèmes médicaux particuliers (asthme, épilepsie...), un protocole doit être mis en place par le médecin scolaire, le directeur et la famille afin de déterminer les mesures à prendre en cas de crise et d'autoriser la possession de médicaments.

- Par ailleurs, les instructions officielles de l'Éducation Nationale indiquent que les élèves ne doivent, ni posséder, ni se voir administrer de médicaments à l'école.

Si votre enfant est malade et/ou a de la fièvre, il doit être soigné à domicile et son absence devra être justifiée.

- Tous les ans, nous constatons l'arrivée des poux. Pour limiter au mieux leur propagation, nous informerons l'ensemble des familles du RPI si des cas sont signalés. Cette information sera transmise le vendredi afin de permettre à toutes et à tous de réaliser un traitement dans le week-end. Surveiller régulièrement la tête des enfants reste la meilleure solution pour éviter l'invasion.

- **SÉCURITÉ**

- Seulement les élèves de maternelle doivent être récupérés à la sortie de l'école par l'un des responsables légaux ou une personne désignée par eux.

- Le plan vigipirate est toujours en vigueur.
- 3 exercices d'évacuation incendie sont réalisés dans chaque école.
- De même, Le PPMS (Plan de prévention et de mise en sûreté) définit les protocoles à mettre en place en cas de situations de risques majeurs tels que les inondations, les tempêtes, le risque nucléaire, l'intrusion malveillante. Le PPMS prévoit 3 exercices dont un concernant l'intrusion malveillante.

• COVID-19

- Un nouveau protocole entre en vigueur. Nous sommes en niveau 2.

COVID-19				
ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022				
PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT				
Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.				
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local	• Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation	• Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	• Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel			



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

Août 2021



© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Août 2021

- Les gestes barrières (tousser dans son coude, se laver les mains régulièrement...) restent les moyens les plus efficaces pour se protéger.
- Le port du masque est obligatoire pour tous les adultes présents en classe et ceux se trouvant lors des entrées et/ou sorties des élèves et pour les élèves à partir du CP.
- Les classes sont toujours aménagées pour limiter le brassage des élèves et la manipulation excessive de matériel collectif. De même, les accueils et sorties des élèves se feront selon ces accès : la grille verte pour la classe de Mme Brugnieux, la grille rouge pour la classe de Mme Bertozzi. Par ailleurs, Lors des récréations sur l'école de Germigny, chaque classe disposera d'une partie de la cour.
- Les consignes concernant l'aération et le nettoyage des locaux n'ont pas changé.
- Les élèves seront formés aux gestes barrières.

•

Sorties, Projets, Manifestations

- **SORTIES SCOLAIRES / PROJETS**

- En raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, les sorties et projets restent hypothétiques. Ils seront à confirmer en cours d'année en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.
- Cette année, les écoles de PRI se sont inscrites au projet « école et cinéma ».
- De même, toutes les classes doivent participer à l'opération « Nettoyons la Nature » le vendredi 24 septembre 2021. Nous aurons besoin d'accompagnateurs.
- Des conseils d'enfants seront mis en place dès le CE1.
- Comme l'an passé, une formation aux premiers secours sera proposée à l'ensemble des élèves.
- Faute de créneau suffisant, Mme Cappaï Claire n'interviendra pas cette année en musique sur le RPI.
- Toutes les classes de Germigny se rendront à la piscine de St Florentin le vendredi matin : de septembre à décembre, classe de Mme Bertozzi – de mai à juillet, classe de Mme Brugnieux – L'école de Percey s'y rendra de janvier à avril. Nous cherchons des personnes pour accompagner ces classes. Si vous êtes intéressés, merci de nous contacter au plus vite.
- Les classes de Mmes Bertozzi et Yakhlaïf Létang participeront certainement au « Petit tour vélo ». Des séances « cyclisme » seront à prévoir entre mai et juillet. Nous avons besoin de 5 personnes bénévoles par classe. Si vous êtes intéressés, merci de nous contacter au mois de septembre car les sessions d'agrément sont en début d'année.

- **MANIFESTATIONS SCOLAIRES**

Tous les ans, les écoles du RPI organisent différentes manifestations afin de récolter des fonds qui serviront à financer les projets et les sorties prévus durant l'année scolaire.

En raison du COVID-19, nous ne savons pas si nous aurons l'autorisation d'organiser les manifestations prévues.

- x Photo de classe : lundi 18 octobre 2021
- x La Marche à la citrouille : vendredi 22 octobre 2021 à Butteaux
- x Tenue du stand chez Cultura à Auxerre : dates non déterminées
- x Vente de sapins de Noël
- x Marché de Noël de Germigny (vente d'objets)
- x Carnaval : samedi 5 mars 2022 à Percey
- x Vente par initiatives
- x Vide-grenier de La Chaussée : en attente d'une confirmation par le foyer rural
- x Fête des écoles : samedi 25 juin 2022 à Butteaux

Tous les bénéfices réalisés avec ces manifestations seront reversés équitablement entre les classes du RPI puisque les séjours avec nuitées ne sont toujours pas autorisés.

- **COOPÉRATIVE SCOLAIRE**

Chaque année, votre participation financière, bien que facultative, permet de financer divers besoins de l'école : achat de matériel, sorties scolaires...A titre indicatif, la somme de 10 € par élève permet de couvrir les projets menés durant l'année scolaire. A l'avance, nous vous remercions de votre contribution.

Les partenaires

- Les mairies : Elles ont la compétences d'inscrire les enfants à l'école. Cette inscription est ensuite validée par les directrices du RPI. Néanmoins, ce sont les directrices qui fournissent un certificat de radiation et non les mairies.

Pour toutes questions au sujet du transport scolaire et/ou de la cantine, il faut contacter la mairie de Germigny au 03.86.35.12.10 ou par mail (mairie.germigny@orange.fr)

- Les Germin'kids : Son personnel assure la restauration scolaire et le temps périscolaire.

- Les représentants de parents d'élèves : Ce sont les personnes élues par l'ensemble des parents de l'école pour l'année scolaire lors d'élections en octobre. Nous avons besoin d'un titulaire et d'un suppléant par classe. Les représentants ont un rôle important : Ils siègent au conseil d'école. Ils facilitent la communication entre les parents d'élèves et les personnels de l'école. Ils peuvent intervenir auprès du directeur d'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés. Les élections sont prévues le vendredi 8 octobre 2021.

Divers

- **SITE INTERNET**

Vous y trouverez des informations. Nous vous invitons à la consulter régulièrement.

<http://rpi-butteaux-percey-lachaussee-germigny-89.ec.ac-dijon.fr/>

Chaque enseignante a ouvert une application numérique pour sa classe. Les informations concernant son utilisation seront transmises lors des réunions de rentrée.

- **CALENDRIER SCOLAIRE**

Calendrier 2021-2022 avec vacances scolaires

Zone A ■ Zone B ■ Zone C ■

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
1 M	1 V	1 L	1 M	1 S	1 M	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L
2 J	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S	2 M
3 V	3 D	3 M	3 V	3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M
4 S	4 L	4 J	4 S	4 M	4 V	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J
5 D	5 M	5 V	5 D	5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V
6 L	6 M	6 S	6 L	6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 S
7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D
8 M	8 V	8 L	8 M	8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L
9 J	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M
10 V	10 D	10 M	10 V	10 L	10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M
11 S	11 L	11 J	11 S	11 M	11 V	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	11 J
12 D	12 M	12 V	12 D	12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V
13 L	13 M	13 S	13 L	13 J	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S
14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J	14 D
15 M	15 V	15 L	15 M	15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L
16 J	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M
17 V	17 D	17 M	17 V	17 L	17 J	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M
18 S	18 L	18 J	18 S	18 M	18 V	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L	18 J
19 D	19 M	19 V	19 D	19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V
20 L	20 M	20 S	20 L	20 J	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S
21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D
22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L
23 J	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M
24 V	24 D	24 M	24 V	24 L	24 J	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M
25 S	25 L	25 J	25 S	25 M	25 V	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	25 J
26 D	26 M	26 V	26 D	26 M	26 S	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V
27 L	27 M	27 S	27 L	27 J	27 D	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S
28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D
29 M	29 V	29 L	29 M	29 S		29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L
30 J	30 S	30 M	30 J	30 D		30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M
31 D		31 V	31 L			31 J		31 M		31 D	

iCalendrier.fr

- **RÉUNION DE RENTRÉE**

Un seul parent est autorisé pour cette réunion. La présence des enfants est exclue. Le port du masque est obligatoire.

- école de La Chaussée : vendredi 24 septembre 2021 de 18h à 19h
- école de Butteaux : mardi 14 septembre 2021 de 18h à 19h pour les CP et jeudi 16 septembre 2021 de 18h à 19h pour les GS
- école de Germigny : Mme Brugnieux : mardi 21 septembre 2021 de 18h à 19h pour les CE1 et de 19h à 20h pour les CE2 et Mme Bertozzi : mardi 21 septembre 2021 de 18h à 19h
- école de Percey : jeudi 23 septembre 2021 de 18h à 19h